

MÉMOS

DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE

BRETAGNE

TOME CII • 2024

GUÉRANDE ET LA PRESQU'ÎLE  
L'EAU

ACTES DU CONGRÈS DE GUÉRANDE 7-9 SEPTEMBRE 2023  
COMPTESS RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES  
LA VIE DES SOCIÉTÉS HISTORIQUES DE BRETAGNE

Yves COATIVY, Ilona HANS-COLLAS, Didier JUGAN, Danielle QUÉRUEL (dir.), « *Hirie dime, varchoas dide* ». *La Mort et ses représentations*, Actes du xx<sup>e</sup> congrès de l'association « Danses macabres d'Europe », Brest, Centre de recherche bretonne et celtique, coll. « Kreiz », 2023, 526 p.

Il n'est pas surprenant que l'association « Danses macabres d'Europe », qui œuvre depuis 1987 à l'étude de l'art macabre européen, ait choisi la Bretagne pour tenir son congrès : ce fut le cas à Brest les 19-23 septembre dernier, en association avec le Centre de recherche bretonne et celtique, sur le thème de « la Mort et de ses représentations dans l'art, la littérature et l'histoire du Moyen Âge à nos jours ». Et voici que paraît déjà le volume des actes, qui marque la résurrection de la collection « Kreiz », interrompue depuis 2005, les textes ayant été demandés aux auteurs en amont de la manifestation. Comme il se doit, la Bretagne y tient une place de choix : avec neuf communicants sur trente-trois, près de 160 pages lui sont consacrées – soit 40 % de l'ensemble du volume –, la province étant envisagée de manière exclusive (neuf communications) ou bien dans un ensemble plus vaste (trois communications, dont l'une traitant de la Loire-Atlantique au sein des Pays de la Loire).

Très logiquement, le volume offre tout d'abord une mise en perspective, à l'échelle nationale, des Danses macabres bretonnes : des 14 attestées en France (9 existent toujours), la province en possède 3, dont subsistent celles de Kermaria an Isquit (Plouha) et de Kernascléden. Leurs chronologies de réalisation, mais aussi de redécouverte (respectivement en 1859 et 1912) sont rappelées dans la contribution d'Ilona Hans-Collas, « D'hier à aujourd'hui. Perception et réception des Danses macabres peintes en France. Un focus sur la Bretagne ». Mais ce « focus » (*sic*, pour céder à la mode des latino-anglicismes) en apprend sans doute davantage sur la troisième Danse bretonne, dont E. de Brehier fit un dessin en 1842 à Notre-Dame-du-Roncier de Josselin et qui disparut quelques années plus tard. Ces trois œuvres ont en commun d'être issues d'une commande aristocratique et témoignent d'un « programme cohérent et savant », tant par les images que par les textes qui les accompagnent. En écho à cette présentation, Johnatan Marin Gallo propose d'interpréter « la peinture murale de la Danse macabre de Kernascléden à la lumière des sermons de saint Vincent Ferrier ». Le rapprochement ayant déjà pu être fait entre les notations musicales des anges musiciens de Kernascléden et une messe aragonaise à deux voix, se pourrait-il que l'écho des sermons du dominicain valencien (mort à Vannes en 1419) se retrouve dans la peinture réalisée une grosse dizaine d'années plus tard ? Les arguments avancés par l'auteur ne permettent pas d'établir une influence directe : ils plaident plutôt pour l'appartenance commune à un même imaginaire. À tout prendre, la contextualisation des Danses macabres du xv<sup>e</sup> et du début du xvi<sup>e</sup> siècle s'opère plus aisément avec les pratiques religieuses du temps, comme en témoigne l'étude de Laurent Guitton consacrée aux « fondations de messes pour les morts à Dinan », à la lumière de l'obituaires qu'il vient d'éditer

et des comptes de la paroisse Saint-Sauveur : de 1397 à 1557, l'auteur ne dénombre pas moins de 450 fondations qui permettent de conclure à la relative largeur sociale du milieu concerné (même si le terme de « démocratisation » paraît excessif). La bourgeoisie, en particulier marchande, va jusqu'à représenter 80 % des fondateurs à la paroisse Saint-Sauveur, les plus aisés fondant également en faveur de la confrérie des prêtres et chapelains, « véritable chasse gardée d'une élite très restreinte, au vu des conditions prohibitives d'intégration » (p. 84). Quant à la noblesse de la ville et du pays alentour, elle est plus volontiers liée aux mendiants de la ville, franciscains et dominicains.

En réservant une large place aux Temps modernes et contemporains, le congrès de Brest se trouve inévitablement confronté à la question de la permanence (ou non ?) des « habitudes funéraires médiévaux » (p. 455). Ainsi, la communication d'Eva Guillorel traite des pratiques testamentaires des XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles mais à partir de la littérature orale, en l'occurrence une vingtaine de *gwerzioù* relatant les dernières volontés de testateurs d'extraction sensiblement plus modeste que ceux qui ont recours au notaire ; pour autant, les parallèles entre les versions chantées et les documents écrits sont saisissants, en particulier en ce qui concerne la prolifération des donations modestes à une poussière d'églises et de chapelles. L'inflexion moderne et tridentine de la pratique se devine pourtant à un certain nombre d'indices. Il ne s'agit guère, reconnaissions-le, de l'influence qu'auraient pu exercer directement des textes normatifs : Thierry Claerr tente bien un rapprochement entre le calvaire de Cléden-Poher (1575) et le premier *Catéchisme breton* imprimé (1576) que l'on doit au recteur de la paroisse, Gilles de Kerampuil<sup>70</sup>. Mais la recherche ne débouche pas sur des conclusions très assurées quant à l'influence du second sur le premier.

Les images de la Mort bretonne seraient-elles si difficiles à croiser avec les textes, aux Temps modernes comme au Moyen Âge ? La belle étude de Didier Jugan sur les figures sculptées des ossuaires de Ploudiry et La Roche-Maurice inciterait à le penser car c'est la comparaison des images entre elles, à l'échelle européenne, qui se révèle ici féconde. Chacun sait que ces deux bourgs (curieusement qualifiés de « villes » p. 417), sont dotés d'un ossuaire – respectivement daté de 1635 et 1639 – dont la façade s'orne de personnages directement hérités des Danses macabres des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècle, et dont « l'Ankou » a fait la célébrité. Par un travail méthodique de rapprochement avec d'autres œuvres contemporaines, Didier Jugan parvient à convaincre qu'il s'agit là d'une représentation des « quatre états et la Mort » (le laboureur, l'homme de loi, le roi, le pape), laquelle se retrouve sous des formes voisines dans des gravures hollandaises ou anglaises contemporaines. Mais à ces quatre personnages s'adjoint, dans les deux cas, une femme richement vêtue et tenant une fleur (du moins à La Roche-Maurice). Loin de se justifier par quelque souci de parité avant l'heure, la femme incarne ici

70. Gilles de Kerampuil était aussi, rappelle l'auteur, recteur de Motreff et de Tréogan : mais cette dernière paroisse relevait alors du diocèse de Quimper et non de Saint-Brieuc (p. 291).

la séduction mondaine qui peut détourner de la préoccupation du salut : sans doute peut-on y déceler une inflexion tridentine, particulièrement dans ces années 1630 où la mort épidémique frappe comme jamais et où Michel Le Nobletz appelle au « mépris du monde ». Un grand absent dans cette analyse : l'Ankou, dont Didier Jugan n'a finalement pas besoin. Sans doute la population locale désignait-elle ainsi le squelette au dard... mais la figure de la Mort menaçant les différents états de la société n'a, par elle-même, rien de spécifique à la Basse-Bretagne : le « Je vous tue tous » de La Roche-Maurice est bien le frère du « Je vous prans tous » de telle gravure française du xvi<sup>e</sup> siècle (p. 425) ou encore du « *I kill you all* » qui peut se lire sur une œuvre anglaise d'époque élisabéthaine (p. 427).

Une seconde contribution portant sur le même thème est consacrée par Michèle Boccard aux « ossuaires en Bretagne à la fin du Moyen Âge et à l'époque moderne ». Si le sous-titre annonce une double perspective (« Évolution architecturale et pratiques funéraires »), le propos demeure assez strictement celui de l'histoire de l'art, dans une démarche à la fois typologique (reliquaire d'attache ou ossuaire indépendant) et stylistique (« du gothique flamboyant au vocabulaire classique »). On regrettera que la carte des ossuaires bretons reprise à l'*Atlas d'histoire de Bretagne* dirigé par Michel Lagrée et Bernard Tanguy (publié en 2002 et non en 1990) présente deux figures illisibles : le lecteur aura intérêt à se reporter à la publication originelle. Mais la question est judicieusement posée de l'évolution des ossuaires en « chapelles funéraires », particulièrement dans les grands enclos paroissiaux qui n'en ont toutefois pas l'exclusivité. Le lecteur appréciera également le parti qui est tiré de données archivistiques inédites concernant l'ossuaire (disparu) de Saint-Melaine à Morlaix.

L'intérêt des ossuaires est qu'ils permettent aussi d'éclairer le devenir, aux xix<sup>e</sup> et xx<sup>e</sup> siècles, du riche héritage macabre légué par la période antérieure. Dans son exposé sur « Les dernières heures des ossuaires bretons », Fany Eggers s'appuie sur une gravure (publiée dans *L'Illustration* en 1894) représentant l'ossuaire de Ploubazlanec rempli de boîtes à crânes disposées autour des murs intérieurs. Si le témoignage est précieux, et probablement assez réaliste, il paraît toutefois difficile d'en tirer des conclusions générales. La juste compréhension du processus de désaffection des ossuaires suppose de prendre en compte toutes les évolutions qui ont affecté les pratiques d'inhumation sur une chronologie longue (du début du xvii<sup>e</sup> au milieu du xx<sup>e</sup> siècle) et en faisant toute leur place aux diversités géographiques et sociologiques. L'entreprise était sans doute trop vaste pour ces quelques pages qui ne parviennent pas toujours à résituer l'ensemble des informations dans leur chronologie relative. La difficulté est particulièrement sensible pour ce qui est dit des boîtes à crânes dont la signification a profondément changé au fil du temps : Alain Croix a raison d'en faire une pratique élitaire au xvii<sup>e</sup> siècle mais Charles Le Goffic voit également juste, à la fin du xix<sup>e</sup> siècle, lorsqu'il les attribue aux « habitants ne pouvant se permettre l'achat d'une concession » au cimetière. Ici, l'analyse aurait gagné à tirer parti de la synthèse sur la question publiée en 2020 dans *Bretagne &*

*religion* (tome 4), à partir de l'enquête de Valérie Bricault<sup>71</sup>. Sur le vaste et complexe sujet des ossuaires, on saura gré à Fany Eggers de faire connaître un dessin inédit de Jules Noël (1840) – conservé à la Bibliothèque nationale de France et accessible sur Gallica – intitulé « Une visite à l'ossuaire (Châteauneuf) ». Si une main postérieure a cru pouvoir localiser la scène à Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine, il s'agit à coup sûr d'une erreur car les ossuaires n'existent pas sous cette forme dans une Bretagne aussi orientale : sans doute s'agit-il de Châteauneuf-du-Faou.

Une autre cristallisation tardive de la « culture macabre » bretonne – pour reprendre l'expression d'Alain Croix dont la thèse traverse (peut-être un peu trop discrètement) ces pages – est assurément le rituel ouessantin du *proëlla*. Le terme désigne, rappelons-le, une prière funèbre à domicile à l'intention d'un péri en mer dont le corps absent est remplacé par une croix entourée de cierges et veillée comme un défunt. Sous le beau titre « Célébrer l'absence aux confins du monde », Yann Celton livre un remarquable dossier documentaire qui est à la fois textuel, matériel et iconographique (y compris des extraits du film *Enez Eussa*, 1947). La chronologie des attestations du rituel se trouve ainsi balisée : première attestation du « service dit *pro illâ* » en 1734 sous la plume du recteur ; dernière célébration d'un *proëlla* en 1958, après un apogée qui se situe à la fin du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle, lorsque les croix de cire sont déposées dans le mausolée érigé après 1868 au cimetière de l'île. Au fil de la lecture, passionnante, surgissent bien des questions : quelle est la nature exacte de la cérémonie ainsi désignée (veillée funèbre à domicile, sans la présence du prêtre, ou bien service liturgique sans corps à l'église ?) ; quel est son degré réel d'originalité, sachant que d'autres îles ont pu recourir à des formes moins élaborées de funérailles sans corps ? On rappellera, du reste, que toutes les paroisses eurent recours, au moins jusqu'aux années 1950, au simulacre du catafalque (vide) disposé dans le chœur pour les services ou les messes célébrées pour les défunt : le *proëlla* participait au fond d'une même logique. Mais la question la plus délicate est certainement l'appréciation de ce qui tient à la créativité populaire ou à l'inspiration liturgique, donc cléricale. Le débat étymologique au sujet du mot *proëlla* en est le révélateur privilégié : prière « *pro illa anima* » comme le dit le clergé, ou bien rituel plus spontané de retour au pays (*broella*) de l'âme du défunt péri au loin ?

De tout ceci, l'ultime communication de Christine Berthou-Ballot et Katia Le Gall est assurément fort éloignée lorsqu'elle expose les modalités actuelles de transmission de la mémoire dans les cimetières brestois : depuis les restaurations de quelques belles chapelles familiales du XIX<sup>e</sup> siècle (au cimetière Saint-Martin) jusqu'aux formes de sensibilisation mémorielle à destination des scolaires, particulièrement autour du carré militaire et des monuments commémoratifs du cimetière de Kerfautras.

---

71. PROVOST, Georges : « Les boîtes à crâne en-Bretagne : une approche historique (milieu du XVI<sup>e</sup> s.-début du XX<sup>e</sup> s.) », dans Yvon TRANVOUEZ (dir.), *Bretagne et religion*, t. 4. *Visages du catholicisme en Bretagne*, Vannes, Skol Uhel ar Vro/Institut culturel de Bretagne, 2020, p. 201-228.

L'enjeu n'est certes pas anodin dans une ville comme Brest dont les vieux cimetières demeurent peut-être la meilleure butte-témoin de la société de la cité disparue ; mais à cette nuance près, le lecteur est surtout frappé par l'apparente dilution de toute spécificité régionale.

Au terme de la lecture de la partie bretonne de ce riche congrès, il est clair que le dossier de la Mort et de ses représentations demeure, chez nous, une veine féconde malgré la qualité des matériaux de toute nature qui en ont été extraits depuis deux siècles.

Georges PROVOST

[Véronique ORAIN, Lionel BÉNARD, Élisabeth LOIR-MONGAZON], *Vallée de la Rance & Côte d'Émeraude : Patrimoine d'un parc naturel régional*, Rennes-Châteaulin, Région Bretagne, Service de l'Inventaire du patrimoine/ Locus Solus, coll. « Inspiration Patrimoine », 2023, 304 p.

Dernière publication en date du service de l'Inventaire du patrimoine de la Région Bretagne, cet ouvrage ouvre également une nouvelle collection. Comme les précédents, ce titre est publié par Locus Solus, partenaire du service depuis le renouvellement de sa politique éditoriale en 2016, à travers les collections « Invitation Patrimoine » et « Images patrimoine ». À ce titre, il est à noter que, si la collection « Inspiration Patrimoine » est une nouvelle proposition éditoriale, elle affiche une parenté – tant pour le format que pour la mise en page – avec l'ouvrage *Architecture rurale en Bretagne : 50 ans d'inventaire du patrimoine*, opportunément paru en 2014 pour marquer le cinquantième anniversaire de l'Inventaire général de Bretagne. Une façon de relier cette belle synthèse, jusqu'alors isolée, aux nouvelles publications du service.

Ces collections, notamment « Invitation Patrimoine », ont pour vocation de restituer, par le texte et l'image, les résultats des opérations d'inventaire de façon monographique (les villes de Châteaulin et de Tréguier) ou thématique (le pan de bois dans le pays de Rennes et les grandes fermes du Trégor). Si *Vallée de la Rance & Côte d'Émeraude* répond à la même exigence, il s'en distingue par l'ampleur de son propos. En effet, sur ce vaste territoire embrassé par le regard de l'Inventaire, partagé entre les départements des Côtes-d'Armor et d'Ille-et-Vilaine, la Région Bretagne accompagne depuis 2009 le projet de création du parc naturel régional « Vallée de la Rance – Côte d'Émeraude », dans lequel l'Inventaire, intégré depuis 2007 aux services de la Région, est partie prenante.

Avec cette entreprise, nous retrouvons une des finalités de l'Inventaire général du patrimoine culturel, qui est de favoriser, à travers la connaissance et la reconnaissance de leur patrimoine, des politiques de protection et de labellisation des territoires et des sites – protection au titre des monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables,